



Conseil économique et social

Distr. générale
17 septembre 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties

Quatrième réunion

Madrid, 26 novembre 2015

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Mise en œuvre des programmes de travail pour 2011-2014 et 2015-2017, y compris les questions financières

Rapport sur l'exécution des programmes de travail au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants pour 2011-2014 et 2015-2017

Note du secrétariat

Résumé

Le présent rapport a été établi par le secrétariat en application des décisions I/6 et II/3 de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (voir ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/6, par. 4, et ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1 décision II/3, par. 2, et annexe, sect. F). Il donne un aperçu de l'exécution du programme de travail au titre du Protocole pour 2011-2014 pour la période allant du 1^{er} avril au 31 décembre 2014 ainsi que de celle du programme de travail pour 2015-2017 au 15 août 2015.



Introduction

1. Depuis l'adoption en 2003 du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), 38 États sont devenus Signataires du Protocole et les Parties sont actuellement au nombre de 33.

2. Le présent document donne un aperçu de l'exécution du programme de travail au titre du Protocole pour 2011-2014 (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/6, annexe I) pour la période allant d'avril à décembre 2014 et de celle du programme de travail pour 2015-2017 (ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1, décision II/3, annexe) au 15 août 2015, en mettant l'accent sur les aspects opérationnels et organisationnels¹.

3. Dans le cadre de ses efforts visant à mettre en œuvre les programmes de travail, le secrétariat a fait tout son possible pour éviter les chevauchements d'activités et un gaspillage des ressources :

a) En recherchant les synergies avec les activités menées sous l'égide d'autres organisations partenaires;

b) En réalisant des études thématiques spéciales avant d'entreprendre des activités afin de mieux répondre aux besoins des Parties et des intervenants;

c) En utilisant et en élaborant sans cesse davantage d'outils électroniques pour les activités menées au titre du Protocole (par exemple consultations par courrier électronique, conférences téléphoniques, bases de données en ligne, outil d'établissement de rapports en ligne pour la présentation des rapports nationaux sur la mise en œuvre, mécanisme centralisé d'échange d'informations et portail mondial PRTR.net.)

I. Aperçu de l'exécution du programme de travail

A. Mécanisme d'examen du respect des dispositions

4. Depuis le 1^{er} avril 2014, le Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole a tenu trois réunions : la deuxième (Genève, 1^{er} et 2 avril 2014); la troisième (Maastricht, Pays-Bas, 3 et 4 juillet 2014) et la quatrième (Genève, 27-29 avril 2015)². Les travaux du Comité ont porté principalement sur les enseignements tirés du premier cycle d'établissement de rapports au titre du Protocole. Dans ce cadre, le Comité a élaboré plusieurs documents avec l'aide du secrétariat :

a) Un rapport de synthèse (ECE/MP.PRTR/2014/5) fondé sur les rapports nationaux sur la mise en œuvre présentés dans le cadre du cycle d'établissement de rapports de 2014, qui a été soumis à la Réunion des Parties à sa deuxième session (Maastricht, Pays-Bas, 3 et 4 juillet 2015)³;

b) Deux documents élaborés sur la base d'éléments fournis par les Parties et les partenaires, qui sont soumis pour examen au Groupe de travail au cours de la présente session : un projet de guide pour l'établissement des rapports sur la mise en œuvre du Protocole (ECE/MP.PRTR/WG.1/2015/6) et un exposé des problèmes

¹ Le rapport sur l'exécution du programme de travail pour la période 2011-2014 (ECE/MP.PRTR/2014/6) peut être consulté à l'adresse http://www.unece.org/prtrmopp2_docs.html#. Il contient des informations sur l'exécution du programme de travail jusqu'au 31 mars 2014.

² Les documents des réunions et d'autres informations sur les travaux du Comité d'examen du respect des dispositions peuvent être consultés à l'adresse <http://www.unece.org/env/pp/cc.html>.

³ À consulter à l'adresse http://www.unece.org/prtrmopp2_docs.html#.

systémiques liés à l'application du Protocole assorti de recommandations sur la façon de les aborder (ECE/MP.PRTR/WG.1/2015/5)⁴.

5. Le Comité s'est également penché sur la nécessité de modifier le modèle de présentation des rapports sur l'exécution (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/5, annexe). Sur la base des observations reçues des Parties, le Comité est convenu qu'il n'était pas nécessaire de revoir le modèle à ce stade. Il a toutefois fait valoir que toutes les préoccupations évoquées par les Parties concernant le modèle de présentation des rapports devaient être réglées dans le cadre du guide pour la présentation des rapports qui est en cours d'élaboration.

6. Le Comité a également indiqué que l'examen de plusieurs rapports nationaux sur la mise en œuvre amenait à se demander si l'obligation d'établir des registres nationaux des rejets et transferts de polluants s'appliquait aux pays qui communiquaient déjà des données dans le cadre de mécanismes régionaux de présentation de rapports, tels que le Registre européen des rejets et transferts de polluants (E-PRTR)⁵. Le Comité a décidé de demander au secrétariat d'enquêter de manière plus approfondie sur ce sujet afin de déterminer si cette situation témoignait de l'existence d'un nombre de cas importants de non-respect des dispositions du Protocole.

7. À ce jour, le Comité n'a reçu aucune demande d'examen émanant d'une Partie au sujet du respect des obligations par d'autres Parties, aucune demande des Parties relative au respect de leurs propres obligations ni aucun renvoi de question officielle émanant du secrétariat ou communication officielle émanant du public au sujet du respect des dispositions du Protocole.

B. Assistance technique

8. Les activités d'assistance technique peuvent comprendre des projets ponctuels à l'intention de pays ayant besoin d'une aide, notamment sous forme d'ateliers de formation, de documents d'orientation et de services d'experts.

1. Ateliers et projets de pays

9. Des travaux préparatoires ont commencé en vue de l'organisation d'un atelier sous-régional pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale qui devrait avoir lieu en 2016. En outre, un projet, financé par l'Allemagne, qui vise à promouvoir les registres des rejets et transferts de polluants en Europe du Sud-Est et en République de Moldova sera mis en œuvre en 2016 par le Centre régional pour l'environnement d'Europe centrale et orientale, avec l'appui consultatif du secrétariat.

10. Au cours de la période considérée, le secrétariat a continué de fournir un appui fonctionnel à l'exécution du projet mené sous l'égide de l'Initiative Environnement et sécurité en vue de promouvoir la Convention d'Aarhus et son Protocole au Bélarus. Dans ce cadre, il a mené un travail de promotion du Protocole lors d'une réunion d'experts tenue le 23 juin 2015 à Grodno, avec des représentants des entreprises et des autorités locales chargées de l'environnement.

⁴ Les documents élaborés pour la quatrième réunion du Groupe de travail peuvent être consultés à l'adresse [http://www.unece.org/prtrwgp4#/#/](http://www.unece.org/prtrwgp4#/).

⁵ Voir <http://prtr.ec.europa.eu/>.

2. Assistance technique au moyen d'outils électroniques

11. Le secrétariat a continué d'administrer le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale⁶ et le portail mondial PRTR.net⁷. Ce portail est utilisé pour faciliter la collecte, la diffusion et l'échange d'informations concernant les registres des rejets et transferts de polluants. Le secrétariat du Protocole a géré et actualisé le portail PRTR.net en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation de développement et de coopération économiques (OCDE), et continue de coopérer étroitement avec l'UNITAR afin de permettre aux points de contact et acteurs nationaux d'utiliser efficacement le portail PRTR.net et le centre de ressources PRTR:Learn⁸ (un portail interactif créé et administré par l'UNITAR). Par exemple, le portail PRTR.net et PRTR:Learn ont été interconnectés. Un projet visant à améliorer le PRTR.net et le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus devrait être réalisé par le centre de la Base de données sur les ressources mondiales d'Arendal (GRID-Arendal) en Norvège en 2015-2016.

12. Le secrétariat continue à administrer une base de données sur les activités de renforcement des capacités⁹, qui offre une source d'informations sur les activités de renforcement des capacités passées, présentes et futures en matière de RRTP. Un des éléments du portail PRTR.net permet aux points de contact et partenaires nationaux de se connecter à cette base et d'y ajouter des données.

13. La section du site Web de la CEE consacrée au Protocole sur les RRTP a été régulièrement actualisée au cours de la période intersessions. On trouvera en outre dans la section D ci-après des informations sur l'outil de communication d'informations en ligne.

2. Études thématiques

14. Afin d'appuyer l'élaboration d'un projet de guide pour l'établissement des rapports et d'un projet de rapport sur les problèmes systémiques (voir par. 4 b) ci-dessus), le secrétariat a également mené une enquête sur les enseignements tirés du premier cycle d'établissement de rapports, afin de recenser les bonnes pratiques et les problèmes systémiques rencontrés dans la mise en œuvre du Protocole et de savoir si les Parties avaient des propositions particulières à formuler en vue de modifier le modèle de présentation des rapports pour le deuxième cycle d'établissement de rapports.

3. Cadre pour l'assistance technique

15. Comme le Groupe de travail l'avait demandé à sa deuxième réunion (Genève, 20 et 21 novembre 2012), les Gouvernements arménien et biélorussien ont élaboré une proposition portant sur les activités à mener pour la promotion du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, sur la base des conclusions d'une consultation menée avec les centres de liaison nationaux des pays concernés [voir ECE/MP.PRTR/WG.1/2012/2, par. 23 c) à e)]¹⁰. Cette proposition a été approuvée par la Réunion des Parties à sa deuxième session en tant que document décrivant un cadre général pour des domaines de coopération bilatérale et multilatérale possibles (ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.2)¹¹.

⁶ Voir <http://aarhusclearinghouse.unece.org/>.

⁷ Voir www.prtr.net/.

⁸ Voir <http://prtr.unitar.org/>.

⁹ À consulter à l'adresse <http://apps.unece.org/ehlm/pp/NIR/RLsearch.asp>.

¹⁰ À consulter à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=28225>.

¹¹ À consulter à l'adresse http://www.unece.org/prtrmopp2_docs.html#/.

C. Échange d'informations d'ordre technique

16. L'échange d'informations d'ordre technique a pour objet de suivre et de faciliter l'application du Protocole. La méthode de travail suivie prévoit des réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole, des réunions spéciales et l'utilisation d'outils électroniques.

17. On trouvera aussi dans les sections B ci-dessus et E ci-après une description des formations, enquêtes, ateliers sous-régionaux, autres activités et outils électroniques qui permettent un échange d'informations d'ordre technique. Les sections D et F, quant à elles, donnent des informations sur le mécanisme d'établissement de rapports et sur les réunions du Groupe de travail des Parties.

D. Mécanisme d'établissement de rapports

18. Le mécanisme d'établissement de rapports a pour objectif de suivre et faciliter l'application du Protocole et, à cette fin, de faciliter la communication d'informations, d'examiner le respect des dispositions et d'échanger les données d'expérience. La méthode de travail prévue comprend les éléments suivants : réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole, échange d'informations d'ordre technique sur l'utilisation des moyens électroniques et utilisation de la base de données en ligne relative aux rapports nationaux sur la mise en œuvre du Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus, du site Web PRTR:Learn, de la matrice d'activités de renforcement des capacités des RRTP et de la communication d'informations en ligne.

19. Le secrétariat a engagé un consultant pour élaborer un système de communication d'informations en ligne au titre du Protocole¹². Cet outil a été utilisé par les Parties pour la présentation de leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre pour le cycle de 2014. On trouvera en outre à la section B ci-dessus des renseignements sur d'autres outils électroniques.

20. L'Albanie, Chypre et la Slovénie n'ayant pas soumis leur rapport national de mise en œuvre pour le cycle de 2014 avant la deuxième session de la Réunion des Parties, ces Parties ont été invitées à le faire avant le 1^{er} octobre 2014. Au 15 août 2015, l'Albanie et Chypre ont soumis leur rapport. La Slovénie n'a toujours pas présenté le sien.

E. Activités de sensibilisation et de promotion en faveur du Protocole et de ses liens avec d'autres instruments et processus

21. Les activités de sensibilisation et de promotion en faveur du Protocole et de ses liens avec d'autres instruments et processus ont pour objectif de mieux faire connaître le Protocole dans toute la région de la CEE et au-delà, d'en accroître le nombre des Parties et d'en encourager l'application dans le cadre d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement et processus connexes, par exemple l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ces activités sont menées par le biais de la participation à des manifestations et processus régionaux et internationaux clefs; de l'appui apporté à des ateliers organisés par d'autres entités; de l'élaboration de brochures, publications, bulletins d'information et autres documents relatifs au Protocole; de l'actualisation du site Web ainsi que de la rédaction et de la révision d'articles consacrés au Protocole.

¹² À consulter à l'adresse <http://www2.unece.org/prtr-nir/>.

22. Dans le cadre de ces activités, le secrétariat a participé à plusieurs ateliers et autres manifestations organisés dans divers pays ou a pris des dispositions pour que puissent y participer des représentants d'organes créés en application de la Convention et du Protocole. Il s'est notamment employé à faire connaître les travaux menés dans le cadre du Protocole et leurs liens avec d'autres traités et processus, notamment lors des manifestations suivantes :

- a) La première réunion du Groupe des amis du Système de partage d'informations sur l'environnement (Genève, 12 mai 2014);
- b) La huitième réunion de l'Équipe spéciale conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement (Genève, 14 et 15 mai 2014);
- c) Le colloque de la Commission nationale du débat public (Paris, 16 et 17 juin 2014);
- d) La dix-septième réunion de l'Équipe spéciale de l'OCDE sur les RRTP (Santiago, Chili, 6 et 7 octobre 2014);
- e) Un atelier de renforcement des capacités sur les RRTP (Santiago, Chili, 9 octobre 2014) organisé par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), lors duquel un exposé soulignant les aspects relatifs au caractère juridiquement contraignant du Protocole a été présenté;
- f) Les cinquième et sixième réunions (Genève, 15 avril et 24 juin 2015, respectivement), du Groupe de gestion thématique sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

23. Par ailleurs, afin de développer des synergies et de renforcer la coordination avec ses partenaires, le secrétariat a assuré le service de la neuvième réunion du Groupe international de coordination pour les RRTP (Santiago, Chili, 8 octobre 2014)¹³, qui s'est tenue dans le prolongement de la réunion de l'Équipe spéciale de l'OCDE sur les RRTP. Le Groupe de coordination a entretenu une coopération constante et étroite avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), GRID-Arendal, l'OCDE, la CEPALC, le PNUE et l'UNITAR à propos des questions relatives aux RRTP. La neuvième réunion de coordination pour le renforcement des capacités au titre de la Convention d'Aarhus (Genève, 25 février 2015) a permis d'examiner les activités menées dans ce domaine en faveur de la Convention et de son Protocole par le secrétariat et les organisations partenaires ainsi que les travaux portant sur des aspects particuliers des projets et activités, tels que la portée géographique, les groupes cibles, les fonds disponibles et requis, la coopération avec des organisations partenaires et les obstacles à la mise en œuvre des activités¹⁴.

24. Une deuxième table ronde mondiale sur les RRTP, organisée sous les auspices de la CEE et de l'OCDE, en coopération avec l'UNITAR et le PNUE doit se tenir à Madrid les 24 et 25 novembre 2015, à l'invitation de l'Espagne.

25. Il convient de mentionner le renforcement de la coopération entre le secrétariat et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ces dernières années, en particulier s'agissant du mandat du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement établi en mars 2012¹⁵. Compte tenu de la pertinence toujours actuelle du Protocole sur les RRTP, la coopération avec le Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement

¹³ Voir <http://www.unece.org/env/pp/prtr/intlcgimages/about.html>.

¹⁴ Voir [http://www.unece.org/index.php?id=38025#/#/](http://www.unece.org/index.php?id=38025#/).

¹⁵ Initialement appelé expert indépendant chargé d'examiner la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable. Voir <http://www.ohchr.org/FR/Issues/Environment/SREnvironment/Pages/SREnvironmentIndex.aspx>.

rationnelle de produits et déchets dangereux a été encouragée¹⁶. Cette coopération a été organisée dans le cadre de la promotion de la Convention et du Protocole au cours d'une manifestation parallèle tenue lors de la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (Genève, 15-17 décembre 2014) et lors d'une réunion préparatoire à une visite de pays du Rapporteur spécial au Kazakhstan (Genève, 20 mars 2015).

26. Le secrétariat s'est aussi efforcé de promouvoir le Protocole au moyen de divers rapports et articles établis sous la direction de la CEE et d'organisations partenaires, parmi lesquelles les *Recommandations sur les statistiques relatives aux changements climatiques de la Conférence des statisticiens européens*¹⁷. De plus, le secrétariat a fourni des informations sur les RRTP et les outils électroniques d'Aarhus en vue de l'établissement de la communication de la CEE à titre de contribution au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/68/65-E/2013/11), présenté à la dix-huitième session de la Commission de la science et de la technologie au service du développement (Genève, 4-8 mai 2015).

27. Le secrétariat a poursuivi son action de communication renforcée, avec la distribution de documents sur la Convention et le Protocole sur les RRTP aux centres de coordination nationaux, aux centres Aarhus, aux organisations non gouvernementales et aux institutions universitaires de la région de la CEE.

F. Coordination et contrôle des activités intersessions

28. La coordination et le contrôle des activités intersessions au titre du Protocole s'effectuent au moyen de réunions du Groupe de travail des Parties, de réunions du Bureau selon les besoins et de consultations par voie électronique entre les membres du Bureau.

29. Le secrétariat a assuré le service de la deuxième session de la Réunion des Parties à la Convention et de la réunion commune de haut niveau avec les participants à la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention qui ont eu lieu à Maastricht (Pays-Bas) du 2 au 4 juillet 2014. Il a également assuré le service de la septième réunion du Bureau tenue à Maastricht le 1^{er} juillet 2014, et a coordonné plusieurs consultations par voie électronique entre les membres du Bureau.

30. Des représentants du Comité des politiques de l'environnement et des organes directeurs des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement ont continué de tenir des réunions informelles pour échanger des informations sur les priorités définies au titre de ces accords ainsi que pour identifier et examiner les domaines se prêtant à une coopération et à des synergies, à la lumière des principaux faits survenus récemment ou à prévoir dans le domaine de l'environnement. Le Président du Bureau du Protocole sur les RRTP a participé, tout comme le secrétariat, à la dernière réunion (Genève, 27 octobre 2014), tenue immédiatement avant la vingtième session du Comité des politiques de l'environnement (Genève, 28-31 octobre 2014)¹⁸.

¹⁶ Voir <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Environment/ToxicWastes/Pages/SRToxicWastesIndex.aspx>.

¹⁷ Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/fr/info/about-unece/legal-instruments/statistiques.html>.

¹⁸ Les résumés des réunions établis par le Président, qui comprennent une liste des participants, peuvent être consultés à l'adresse <http://www.unece.org/environmental-policy/conventions/informal-networks.html>.

31. Les Vice-Présidents du Bureau de la Convention et le Président du Bureau du Protocole sur les RRTP ont présenté les activités menées au titre du Protocole à la vingtième session du Comité des politiques de l'environnement.

G. Évaluation technique des dispositions du Protocole

32. L'évaluation technique des dispositions du Protocole comprend l'élaboration, pour la Réunion des Parties, de recommandations relatives à des questions techniques, sur la base des rapports d'évaluation. La méthode de travail suivie pour cette évaluation comprend des réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole, des consultations par voie électronique, la rédaction de rapports d'évaluation sur l'expérience acquise dans l'élaboration de registres nationaux des rejets et transferts de polluants, conformément au paragraphe 2 de l'article 6 du Protocole.

33. À sa première réunion, le Groupe de travail des Parties a décidé qu'il n'était pas nécessaire à ce stade de modifier les dispositions du Protocole et que des données d'expérience devaient être recueillies avant qu'une telle révision soit entreprise. Le rapport de synthèse sur la mise en œuvre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/2014/5)¹⁹ et les rapports nationaux sur la mise en œuvre²⁰ portant sur le premier cycle de présentation de rapports au titre du Protocole offrent un aperçu de certaines des questions liées à l'évaluation technique des dispositions du Protocole. Les travaux actuellement menés dans le cadre du Comité d'examen du respect des dispositions en vue de l'élaboration d'un document traitant des problèmes systémiques liés à l'application du Protocole (voir par. 4 b) ci-dessus), que le Groupe de travail examine à l'heure actuelle, abordent ce domaine d'activité.

H. Soutien horizontal

34. Pendant la période 2014-2015, les activités menées au titre de l'appui horizontal ont eu pour objectif de fournir un appui global embrassant plusieurs domaines de fond du programme de travail, notamment au moyen de services de secrétariat et de formation du personnel.

¹⁹ À consulter à l'adresse http://www.unece.org/prtrmopp2_docs.html#/.

²⁰ À consulter à l'adresse http://www.unece.org/env/pp/prtr_reports_implementation_2014.html.